



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La situation des travailleurs des plateformes en Europe

Question écrite n° 44153

Texte de la question

Mme Caroline Janvier interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation juridique des actifs dits « travailleurs des plateformes » aujourd'hui sous statut d'indépendant et sur l'examen en cours d'une proposition de directive européenne visant à les considérer par défaut comme salariés, créant de fait une « présomption de salariat ». Ce sont en effet près de quatre millions d'actifs qui seraient concernés par cette évolution majeure du droit du travail. Elle considère qu'il s'agit là d'une véritable avancée dans l'engagement constant et pérenne des autorités nationales et européennes en faveur d'un droit social protecteur et de bonne foi face à la précarisation croissante d'une partie de la population active du continent. Elle l'interroge ainsi sur l'état actuel des négociations de cette proposition de directive ainsi que sur la position de la France sur cette question dont l'actualité et la pertinence ne sont plus à démontrer.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44153

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 792

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)